



15 / 10 / 2013



Bonjour à tous

Vous trouverez ci-joint copie du courrier que le SAPNSC vient d'envoyer aux 577 députés de l'Assemblée Nationale.

Celui-ci fait suite aux rapports publiés par le conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH) et permettra une meilleure information de nos élus en cette période d'incertitude notoire.

Vous pouvez écouter le discours de M. Hollande lors du récent Congrès des Sapeurs-Pompiers à Chambéry, sur le lien ci-dessous, (la minute qui nous concerne débute à 14:41...) mais à partir de 13:00 il est intéressant...

<http://alpes.france3.fr/2013/10/12/video-voir-le-discours-de-francois-hollande-au-congres-national-des-pompiers-336853.html>



Au sujet des négociations entre les 2 directions générales pour un "resserrement" de la flotte et les propositions sur les implantations, rien n'est encore acté. Les 2 directeurs généraux n'ont pas trouvé de point d'entente (pour l'instant)... Les hypothèses de travail sont multiples. Nous sommes en relation téléphonique régulièrement avec notre direction parisienne, à l'affût de toute information.

Bien cordialement à tous,

Le bureau du SAPNSC : Xavier ROY Michel LAMARRE Jean Pierre SCHULLER

Bernard CLAVÉ Patrick SAVES Gilles LOSSOUARN





SYNDICAT AUTONOME DU PERSONNEL NAVIGANT DE LA SÉCURITE CIVILE

Courrier adressé aux 577 députés de
L'Assemblée Nationale :

Marignane, le 12 octobre 2013

Madame la députée, monsieur le député

Les équipages des hélicoptères de la Sécurité Civile secourent une personne chaque 32 minutes, de jour comme de nuit et en tout lieu, sur le principe de gratuité toujours soutenu par l'Etat français.

Aujourd'hui leurs missions sont menacées par certains objectifs exprimés par le conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH) et l'Association française des utilisateurs des hélicoptères sanitaires hospitaliers (AFHSH).

Le ministère de l'Intérieur projetterait également des déplacements et fermetures de base qui sans concertation globale sur les moyens héliportés nationaux ne peut que réduire la capacité de l'Etat à porter assistance aux populations que ce soit lors de catastrophes de grande ampleur, (inondations etc.) ou par le secours quotidien dans les zones d'implantation des "Dragons", nos hélicoptères jaunes et rouges au service de tous.

Vous trouverez avec ce courrier une fiche récapitulant les éléments qui nous conduisent à vous informer de cette situation préoccupante pour nos concitoyens que vous représentez et espérons que par vos actions locales et nationales vous pourrez en toute connaissance de cause intervenir pour le maintien d'un service public de qualité.

Veillez agréer, Madame la députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le bureau du SAPNSC :

Le secrétaire général

Xavier ROY



SYNDICAT AUTONOME DU PERSONNEL NAVIGANT DE LA SÉCURITE CIVILE

Transport sanitaire hélicoptéré : le CNUH tente une OPA sur les bases du ministère de l'intérieur

Un rapport du Conseil National de l'Urgence Hospitalière (CNUH) est en gestation depuis plusieurs mois sur le thème du transport sanitaire hélicoptéré, avec l'objectif de réduire les délais de transports vers un établissement de soins. Toutefois, les extraits qui circulent tendent insidieusement à opposer les parcs d'hélicoptères existants (Hélicismurs / Sécurité civile / Gendarmerie), afin d'identifier un vainqueur toute catégorie, celui des hélicoptères médicalisés gérés par les établissements hospitaliers, les SAMU ou les sociétés privées spécialisées.

L'évolution des moyens hélicoptérés de l'Etat ne saurait se faire à la seule aune des besoins sanitaires hospitaliers mais en intégrant l'ensemble des exigences de tous les services publics.

1 – La polyvalence des moyens aériens de la Sécurité Civile : un service public indispensable

Les recommandations du CNUH auprès du Ministre de la Santé invitent, sinon au recours à des sociétés privées pour le transport sanitaire hélicoptéré, à une reprise en main du parc des hélicoptères de la sécurité civile par les services sanitaires. Cette velléité est injustement fondée sur une étude de la « performance » des hélicoptères médicalisés par rapport à ceux de la sécurité civile dont aucune des données n'est fournie et qui s'avère partielle, partielle et inexploitable (on ne peut comparer un hélicoptère de nuit, en mer ou en montagne, avec une évacuation d'accidentés d'une autoroute en Sologne).

La Sécurité Civile, par la **polyvalence de ses actions** (hélicoptère des secouristes et des personnes en difficulté pour éviter les risques, transport médicalisé, lutte contre les incendies et les pollutions marines, surveillance du territoire et des populations, secours en grande catastrophe : Xynthia, inondation Var 2010, Haute Garonne 2013...), **et de ses capacités** (hélicoptère en milieu hostile, mer et montagne, tout temps), constitue un service public indispensable, dont la suppression représenterait une perte sans précédent.

2- La médicalisation des transports hélicoptérés dépend de la volonté des services sanitaires

Le CNUH préconise une médicalisation des hélicoptères pour les transports sanitaires. D'ores et déjà, 13 bases d'hélicoptères de la Sécurité Civile sont médicalisées sur 23. La non-médicalisation des 10 autres bases résulte de l'absence d'équipes médicales sur place. Il est ainsi regrettable que la présence de l'équipe du SMUR du Centre Hospitalier de Cornouaille sur la base de Quimper soit suspendue en période estivale, alors même que tous les moyens techniques et humains sont disponibles et actifs.

Les personnels navigants de la Sécurité Civile collaborent avec tous les services publics, avec deux maîtres mots adaptation et polyvalence. La médicalisation des hélicoptères de la Sécurité Civile ne tient qu'aux décisions des services en charge de l'organisation sanitaire du territoire.

3- La rationalisation des moyens aériens passe par leur mutualisation

Privilégier le recours à des moyens exclusivement dédiés (Hélicismurs ou sociétés privées) en matière de transport sanitaire hélicoptéré, c'est perdre le bénéfice de la mutualisation des moyens disponibles et condamner tôt ou tard un service public élargi, essentiel en milieu hostile, sur l'autel des économies budgétaires.

Monopoliser les moyens aériens de la Sécurité Civile pour le seul transport médicalisé hélicoptéré, c'est abandonner la riche palette des multiples services que les personnels de la Sécurité Civile rendent au quotidien.

La rationalisation des moyens aériens du service du public doit conduire au renforcement de cet outil puissant et efficace, en tout lieu et en tout temps, y compris pour les transports sanitaires.

Ministères de la Santé et de l'Intérieur doivent travailler ensemble pour organiser un schéma national cohérent, sur des échelons définis en fonction des besoins et non selon les organisations administratives existantes.

Le maintien des bases de la Sécurité Civile est nécessaire, de jour comme de nuit, pour garantir plus encore la sécurité des Français. Fragiliser leur mission, c'est prendre le risque de mettre en péril la qualité du secours offert aux Français.

Le secrétaire général,
Xavier ROY